

commerce existantes non seulement retardent, mais encore mettent en danger le rétablissement économique de l'Europe, a soulevé peu de critique au sein de l'Assemblée. Mais quand on eut pris connaissance de la portée de la proposition franco-britannique, renvoyée à la Deuxième Commission pour étude, les représentants des Dominions ont fait connaître leurs objections. Les porte-parole de l'Australie, de l'Union sud-africaine et de l'Etat Libre d'Irlande refusèrent d'accepter toutes obligations internationales pouvant porter atteinte à leur liberté d'action en matière d'autonomie tarifaire.

Le représentant du Canada à la Deuxième Commission, l'honorable W.-D. Euler, après avoir parlé de la position particulière du Canada voisin d'un pays jouissant d'un développement industriel très efficace, a conclu comme suit:

"Etant donné les circonstances dont j'ai parlé, par suite du développement menaçant des tarifs dans d'autres pays et le fait qu'il pourra, par conséquent, être nécessaire de chercher d'autres marchés pour les produits canadiens, par suite en outre de la probabilité, à une date rapprochée, d'une conférence économique des membres de l'Empire britannique, j'ai le sentiment que le Canada devrait réserver son entière liberté d'action."

D'autre part, plusieurs nations de l'Europe continentale entrevoyaient favorablement le projet de trêve douanière comme approche expérimentale à l'unification économique de l'Europe que M. Briand a ébauchée dans son discours à l'Assemblée. M. Briand a invité les délégués à envisager la possibilité de créer les "Etats-Unis d'Europe". Il n'a formulé aucune proposition définie ni demandé à l'Assemblée de décider si le projet était pratique ou désirable. Sa première suggestion que le temps paraissait propice pour l'étude d'un tel projet, était franchement un ballon d'essai. Le projet suscita de suite l'intérêt de l'Assemblée et les délégués de l'Allemagne, de la Suisse et de la Tchécoslovaquie, tout en le trouvant digne d'une étude plus approfondie, s'accordèrent avec M. Briand qu'une coopération économique plus intime devait nécessairement précéder tout projet d'union politique quel qu'il soit.

Comme il est probable que la question sera plus longuement discutée à la prochaine assemblée, il convient de citer les paroles suivantes de M. Briand à ce sujet:—

"Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral; ces peuples doivent avoir, à tout instant, la possibilité d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves, si elles venaient à naître. C'est ce lien que je voudrais m'efforcer d'établir."

Désarmement

L'examen que fit l'Assemblée des progrès déjà réalisés dans la voie du désarmement, a été inévitablement influencé par l'effort imminent des grandes Puissances navales tendant à la limitation et, si possible, à la réduction des armements navals. Etant donné, dans le moment, que d'autres avaient assumé la tâche du désarmement, les activités de l'Assemblée, sous ce rapport, se bornèrent surtout à l'étude nouvelle du projet d'accord visant la limitation des armements terrestres et aériens et des réserves instruites. Cette étude fut poursuivie au cours des sessions de la Troisième Commission et mention en est faite dans le résumé ci-après des travaux de cette commission. La discussion du désarmement, en séances plénières, a eu une tendance à tourner vers l'ancienne question de précedence—la sécurité est-elle nécessairement la condition antérieure du désarmement—ou le désarmement va-t-il au devant et assure-t-il la sécurité? Comme le problème naval qui avait entravé temporairement le cours normal des travaux de la Commission préparatoire, était en bonne voie de règlement, on semblait, en général, être d'avis qu'il valait mieux attendre le résultat des négociations